

Fibre optique



V6 07032024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Fibre optique

Malgré une excellente couverture de la fibre optique dans la Ville, et comme de nombreuses autres communes en France, Miramas fait face à des problèmes récurrents de raccordement et de désordre dans les armoires de câblages. Partagées entre les différents opérateurs commerciaux et accessibles à toutes les sociétés en charge de raccorder les usagers, certaines restent ouvertes voire dégradées.

Privée de tout moyen législatif, réglementaire et contractuel pour intervenir sur les armoires à fibre et auprès de l'opérateur en charge de câbler Miramas, XpFibre (SFR), la municipalité se mobilise depuis plusieurs mois pour rendre aux Miramasséens le service qu'ils méritent.

Plus d'informations

- Retrouvez la foire aux questions sur : <https://xp fibre.com/faq.html>
- Vous avez la possibilité de poser des questions directement à l'opérateur d'infrastructure XpFibre en remplissant le formulaire suivant : <https://xp fibre.com/contact>

Mais vous pouvez voir si votre logement est éligible

Rendez-vous sur <https://xp fibre.com/testez-votre-eligibilite>

- **Mon logement est éligible** : je peux contacter l'opérateur télécom de mon choix pour souscrire à un abonnement Internet par fibre optique.

- **Mon logement n'est pas éligible** : je dois attendre le déploiement de la fibre encore en cours.

Victime d'un dommage sur votre réseau de fibre optique ?

- Alerte l'opérateur commercial (SFR, Bouygues, Orange, etc.) puis l'opérateur désigné pour câbler Miramas, XpFibre, en remplissant le formulaire suivant : <https://xp fibre.com/contact>
- Déposer une réclamation directement auprès de l'ARCEP : <https://jalerte.arcep.fr>
- Vous pouvez également écrire aux ministres Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications (139 rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12) et Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances (même adresse). **Un formulaire de contact en ligne est également disponible sur : www.economie.gouv.fr/contact**

Besoin d'aide dans vos démarches ?

Imédias, dispositif intercommunal de médiation numérique peut vous accompagner et vous aider dans vos démarches en ligne.

Imédias

Maison de l'innovation et du partage

11, rue Albert-Camus

Tél. : 09 67 43 39 85 / 07 77 72 53 81

Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h



Ville de Miramas

www.miramas.fr